

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 octobre 2014

Vente de parcelle terrain Z.A. des Vernes

Le Conseil Municipal, suite à la demande de la SCI PHASWANN 2 rue des Fincelles à LURE concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la zone d'activités des Vernes à MELISEY, en vue de la création d'un salon de coiffure et après en avoir délibéré

- **S'ENGAGE** à céder la parcelle H 1233 lots n° 5 lieu dit « La Goulotte » d'une superficie respective de 835 m² à la SCI PHASWANN au prix de 16 € le m²
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

CDD – Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à compter du **01 décembre 2014** pour une durée de **6 mois**.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Participation classe C L I S

Le Maire explique au Conseil Municipal que conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1983, la Commune d'établissement de la C.L.I.S. peut récupérer les charges de fonctionnement auprès des communes de domicile des enfants concernés.

Ces tarifs n'ayant pas été modifiés depuis 2009, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **fixe à**

- **620 € par enfant la participation des communes voisines dont les élèves fréquentent la C.L.I.S. de MELISEY à compter de la rentrée de septembre 2014**

Participation des Communes au fonctionnement de l'Ecole de MELISEY

Le Conseil Municipal, **intègre la Commune de Belmont qui ne dispose pas de structure d'accueil de Classe Maternelle et Primaire et dont les enfants fréquentent l'Ecole Primaire de MELISEY à compter de la rentrée de septembre 2014.**

Une convention sera établie annuellement avec les communes concernées.

Assiette, dévolution et destination des coupes del'exercice 2014-2015

1. Assiette des coupes pour l'exercice 2014-2015

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2014-2015, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité :

- **Approuve l'état d'assiette des coupes 2014-2015 dans sa totalité.**
- **Autorise le Maire à signer tout document afférent.**

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Vente aux adjudications générales :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	En bloc et sur pied
Résineux	16 A, 1, 2, 3 26, 27
Feuillus	24, 25 6 A, 6 R

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, suite à l'organisation de la manifestation pour l'anniversaire de la Libération de MELISEY le 22 septembre, décide **d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de**

- **250 € à la Fanfare Municipale de PLANCHER-BAS**
- **250 € au Club Partisan 70 à MAGNY-VERNOIS**

Classement des voies communales

Le conseil municipal décide du classement de divers chemins dans la voirie communale, à savoir :

- **26 U Rue des Noisetiers**
- **27 U Rue des Merisiers**
- **128 Chemin des Zervaux**

Et autorise le Maire à procéder aux formalités et signer tous actes et pièces s'y rapportant

Vu pour être affiché le 10 septembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,